

Pour un humanisme naturaliste

Lionel Brard est avocat, ancien Président de France Nature Environnement, il vient d'être nommé Président de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement (AFSSE)

Vous avez été, jusqu'en 1999, président de France Nature Environnement. Pourquoi la dénomination de la principale organisation environnementale française établit-elle une distinction entre la nature et l'environnement ?

La dualité de l'écologie associative est un fait. La fédération s'est construite dans les années soixante à la croisée de deux tendances. La première issue du mouvement de protection de la nature incarnée par des associations comme la Société nationale de protection de la nature ou la Ligue française pour la protection des oiseaux qui ont apporté dans la corbeille fédérale la tradition, l'expérience et les acquis d'un siècle de lutte naturaliste en faveur de la défense des milieux naturels, de la faune et de la flore sauvage. La seconde, juste émergente à l'époque, liée quant à elle à l'exigence de défense du cadre de vie. À la fin des années soixante cette sensibilité « new age » foisonnait de problématiques naissantes que le concept d'environnement avait vocation à fédérer intellectuellement. Ainsi est née en 1968, dans l'embarras du choix, la dénomination « Nature Environnement ».

Notre fédération porte toujours la marque de cette dualité fondatrice qui dissimule mal aujourd'hui une certaine ambivalence dès lors que les périmètres respectifs des deux notions refusent toujours de coïncider et que les cultures et pratiques qui en procèdent se démarquent voir divergent sur certains champs et non des moindres. Seul le vouloir vivre en commun au sein d'un même mouvement a permis de maintenir la cohésion interne sans doute au prix d'un manque de lisibilité et de visibilité de l'extérieur.

Les tenants de la protection de la nature n'ont-ils pas été les perdants de cette cohabitation parfois difficile au profit des « environnementalistes » ?

La préoccupation environnementale oblitère souvent l'idée de nature et de naturalité au sens où nous l'entendons et la défendons. Bon nombre d'environnementalistes laissent la nature vivante au bord du chemin en oubliant que l'idée d'environnement, quand on la laisse orpheline de naturalité, est réductrice du rapport écologique au monde. L'environnement, concept technique à visée essentiellement opératoire fonctionne dans ce cas à la manière d'un avatar bien peigné du matérialisme judéo-chrétien : croissez et multipliez, dominez durablement la planète en administrant votre environnement de manière raisonnée.

Ce constat, au premier abord sévère, n'enlève rien aux mérites des régulations que nourrit la démarche environnementale. Aujourd'hui le paradigme environnemental est bien installé, droit dans ses bottes, avec son cortège de postulats et de théorèmes : finitude des ressources, globalité de la biosphère, interdépendance des cycles biologiques et des écosystèmes naturels, irréversibilité de certains impacts, nécessité d'un arbitrage participatif et anticipatif entre l'économique, le social et l'environnemental.

Dans le même temps, la pensée environnementaliste reste silencieuse sur toute une série d'enjeux lourds pour lesquels elle n'offre ni référent, ni principe, ni méthode. Son questionnement est pauvre et elle sonne creux au contact des grandes interpellations qu'ils suscitent. Quelle place reconnaître dans le jeu du social aux dynamiques d'évolution biologique spontanée et à la créativité biologique ? Quel statut accorder dans l'action en faveur du développement soutenable aux territoires d'expression du vivant pour qu'ils continuent à se reproduire sur la base de modèles écologiques affinés par des centaines de millions d'années d'expérimentation grandeur nature ? Quel rang reconnaître dans l'échelle des valeurs et des droits fondamentaux aux états de conscience et de sensibilité propres à certaines formes supérieures de vie animale ? Alors que ces questions participent de plein fouet au champ du politique, la pensée environnementale reste désespérément muette à leur propos.

En réduisant la nature aux composantes « bio-physico-chimiques » du cadre de vie et l'exigence environnementale à un monitoring technico-juridique du rapport entre l'état de la cible et l'impact de la pression, l'environnementalisme matérialiste permet d'améliorer le confort de vie, et le mérite n'est pas des moindres, mais pas de produire du sens. Incapable de discriminer nature et ressource naturelle, naturalité et renouvelabilité, il se recroqueville sur la notion de matière première. Ce

faisant il se condamne à agir utile et à penser « étriqué ». Rendre compte comme il le fait des ressources naturelles sous l'angle du renouvelable et de la gestion durable ne change rien à la réduction conceptuelle entreprise.

La vie, le vivant sont « êtres » et richesse avant d'être ressources et c'est tout cet espace de nature à la fois en dedans et en dehors de la société qui doit être revisité pour que respire le vert profond et premier de l'écologie. L'approche naturaliste en est une des clés. Son humanisme tout en nuance rend compte du complexe homme nature en récusant toute fracture entre la dimension matérielle du milieu physique et la charge spirituelle de la représentation sociale d'un bout du cosmos truffé de vie et comme tel pas tout à fait comme les autres. Ainsi sublimé, le complexe nature environnement acquiert une valeur opératoire totalement renouvelée en rendant compte du fait que la vie et le vivant, pour relever de l'ordre du fondamental, ne sont ni négociables ni solubles dans la valorisation marchande ou néo-marchande fut-elle transactionnelle. L'Image du miroir dans le miroir rend compte de cette genèse réciproque entre nature vivante et homme vivant. L'idée de nature est comme la toile de Monet qui est bien autre chose qu'une addition de pigments et d'huile, plus que la main du peintre, d'avantage que la valeur marchande de l'œuvre, autre que mon regard. Si par quelque détour naturel notre planète devait un jour disparaître du système solaire, j'aimerais que la toile des nymphéas lui survive quelque part.

La faiblesse ou les difficultés des mouvements de protection de la nature ne tiennent-elles pas d'abord à la difficulté de définir la nature que l'on veut défendre dans des termes largement acceptés ?

L'idée de nature ne peut se penser et se décrire qu'au pluriel. Celle dont je m'entretiens est la nature vivante, cette partie du cosmos dans laquelle s'inscrit le développement de nos sociétés en même temps que s'y exprime le bouquet du vivant et son cortège de millions de formes de vie en perpétuelle évolution. Cette nature préexistait à l'homme et existerait après lui si jamais il lui advenait de disparaître. Elle est davantage qu'une simple agrégation de ressources naturelles disponibles. L'assigner à résidence sous la forme d'un capital à produire des intérêts, ou encore d'une réalité matérielle régie par les seules lois de la mécanique et de l'organisation biologique est un contresens. La nature est traversée dans toutes ses épaisseurs par du sens, celui que nous lui prêtons et celui qu'elle exprime indépendamment et en dehors de nous. En ce domaine, la précaution culturelle devrait être de mise. Non croyant, je regrette que le statut de la création hors les questions de la procréation, de l'embryon

et de la sécurité sanitaire des aliments OGM soit aussi peu investi. Une société laïque a plus que tout autre besoin d'une morale de l'être et de la création.

L'idée de nature qui me gouverne est dominée par la non-violence qui appelle un engagement en faveur d'un développement humain pétri à la fois de puissance et retenue, de fierté et d'humilité. La lumière des bois, la couleur des lagunes et des vergers est la meilleure des écoles. On s'y imprègne de l'intuition que le progrès passe par la retenue et la considération pour la diversité du vivant et de l'être génétiquement semblable, proche, autre, ou différent.

L'écologie n'est elle pas en tout premier lieu croyance dans la solidarité entre les hommes, entre l'homme et les différentes formes d'expression non seulement de la vie mais aussi de la sensibilité et de la conscience. Sur ces deux derniers champs, il appartient à l'écologie de terminer sa route en assumant le fait que le tracé de la nouvelle frontière, – je pense en particulier aux grands primates –, déborde le cadre de l'humanité traditionnelle.

L'humanisme naturaliste, moelle de l'écologie, est de ce point de vue pareil à un crayon de couleur. Pédagogie de la considération, géographie de l'être, de la sensibilité et de la conscience, son trait de dessin récuse l'opposition caricaturale et revancharde entre nature vivante et société. Défricheur de sens, son référent n'est pas la réverbération d'une nature originelle et mythique et il se garde bien d'opposer au dessein du jardin planétaire labouré de fond en comble par la main de l'homme, le rêve d'une nature vierge, idéale et infiniment sauvage toute en extérieure de l'homme et de la société. L'idée de nature dont il est porteur est autrement subtile. C'est sans doute pour cela qu'il dérange autant.

La nature ? C'est ce qui respire chaque fois que l'ordre technique ne vient pas oblitérer sans raison la richesse du vivant, liquider l'être et le devenir spontané des grands ensembles écosystémiques. La naturalité ? C'est l'évolution qui se poursuit dans la diversité de ses potentialités en conservant l'essentiel de sa capacité créatrice. La nature et la naturalité c'est aussi l'homme partie prenante à la juste mesure. Un terroir naturel, un milieu naturel peuvent en effet être ouvrages de la main de l'homme sans perdre pour autant leur naturalité substantielle. La nature ordinaire et de même essence que la nature extraordinaire. L'agriculture raisonnable et la foresterie durable expriment ce parti pris. Dans le même temps, il est essentiel de voir reconnaître à la dynamique du vivant des territoires de libre expression. Je pense tout spécialement aux forêts primaires, aux mangroves et grandes zones humides, aux massifs coralliens...

Réinscrire l'idée de nature vivante dans le champ du politique devrait être la mission première de l'écologie associative. Nature... environnement... le temps est sans doute venu pour une partie de notre mouvement d'infléchir sa trajectoire militante et je pressens la recomposition de l'échiquier de l'écologie associative avant la fin de la décennie et le franc ré-encrage d'une partie de celui-ci « plus près » de ses fondamentaux. Il en résultera pour le mouvement un gain net de lisibilité, une meilleure visibilité et le regain de sa puissance d'action.

Venons-en aux politiques de la nature. Nous vivons une contradiction et une tension entre la conception française de la « protection de la nature » liée à une vision très patrimoniale de celle-ci, et une conception plus anglo-saxonne, qui prévaut dans les directives communautaires dont le poids n'a cessé de progresser au cours de années récentes.

L'approche française se caractérisait jusqu'à la mutation Natura 2000 par son caractère régalien, son centralisme jacobin et sa dimension essentiellement réglementaire. Héritée du XIX^e siècle la conception française est encore dominée par la notion de monument naturel. L'assiette des territoires protégés s'est étendue, mais l'esprit demeure.

La conception anglo-saxonne quant à elle, pour des raisons de culture politique, a toujours réservé une place essentielle aux opérateurs privés (particuliers, fondations, associations), aux autorités locales et à la voie contractuelle. De ce fait elle paraît mieux adaptée à la mise en œuvre d'action de conservation à l'échelle de vastes territoires.

Au plan de l'efficacité, l'une et l'autre conceptions ont révélé leurs limites. Le tout État et le tout réglementaire buttent sur l'opposition des populations concernées et la timidité des initiatives, le tout contractuel bute quant à lui sur la contingence des réalisations et la précarité des statuts. Dans un cas des politiques de noyaux durs de petite envergure au plan spatial, dans l'autre des politiques molles et contingentes incompatibles avec un objectif de conservation durable de la qualité écologique des territoires concernés.

L'initiative européenne Natura 2000 procède d'une philosophie renouvelée bien mieux adaptée à la nature des enjeux écologiques. La directive Habitat organise et garantit les conditions de la conservation de territoires de tailles pertinentes et non plus au format timbre poste. Elle vise non des objets naturels épurés et statiques éparpillés de-ci de-là mais des unités fonctionnelles intégrées au plan écologique au sein d'archipels communicants dont l'Union entend garantir le bon état de conservation et le cas échéant la restauration. La réussite de la démarche passe par la mise au point de nouvelles

articulations entre protection et développement, coercition et incitation, réglementation et contractualisation.

Si l'approche en termes de monument naturel s'accommode fort bien du concept civiliste de patrimoine naturel tel qu'héritage du siècle dernier l'approche Natura implique que l'on revisite la maison des concepts de la cave au grenier.

C'est à cette condition seulement que les pratiques de conservation de la nature s'émanciperont de la vision « fixiste » qui prédomine encore actuellement. Cette conception arrange les politiques en les autorisant à penser et agir « petit ». Les politiques de la nature faute de volonté, de moyens financiers et d'acceptation sociale suffisante relèvent toujours de l'action sparadrap. Ce faisant, en agissant à la marge et sans cohérence d'ensemble elles ne garantissent pour l'instant pas grand-chose. Il est temps de changer d'échelle aussi bien de temps que d'espace.

La naturalité pensée et voulue par l'humanisme naturaliste appelle autre chose que l'enfermement conservateur d'objets naturels, la mise en scène muséologique de morceaux choisis. La politique de la nature doit se préoccuper en premier lieu des conditions de sa reproduction non plus comme actuellement dans une perspective décennale mais à l'échelle du siècle et du millénaire. L'irréversibilité des phénomènes d'érosion génétiques, de réduction et de simplification des écosystèmes commande cette précaution. Il ne s'agit pas de conserver une nature statique pareille à un fossile dans sa gangue de sédiment, figée dans l'instantané du moment de la conservation mais plutôt de protéger le sens d'une dynamique. Réduite à des portions congrues, artificialisée, fragmentée la nature perd sa réactivité. À l'heure des grandes manœuvres du changement climatique l'enjeu est crucial. L'adaptation et le redéploiement de la diversité biologique au changement supposent des ensembles écosystémiques robustes et viables dotés de la plénitude de leurs fonctionnalités. Conserver la diversité biologique comme on conserve de la matière première dans un grenier fermé pour cause d'utilité économique future est dès lors un non-sens. C'est tout le territoire du vivant, – espaces de nature ordinaire ou extraordinaire –, qui doit nous préoccuper et non sa réduction caricaturale.

C'est pourquoi je suis attaché au concept de « protection ». Je le préfère à celui de conservation qui me paraît plus réducteur. La protection est une forme de retenue et de respect. Elle n'est pas enfermement et laisse la place à l'être libre et à son devenir propre, elle est considération pour l'autre et ce qu'il est en lui-même et par lui-même.

Les politiques de protection de la nature, qui devraient être très populaires puisque tout le monde dit être soucieux de la qualité de l'environnement et favorable à la préservation de la nature, sont pourtant parmi celles qui génèrent le plus de conflits et d'oppositions. Cela n'est-il pas dû aux malentendus qui existent sur la conception que nous avons les uns et les autres de la nature et de ce qui mérite d'être protégé en son sein ?

Je ne vois pas de différence fondamentale entre les oppositions corporatistes et sectorielles générées par l'application de la loi sur les 35 heures, la transposition de la directive Natura 2000, l'application du principe pollueur payeur aux agriculteurs, la réforme des régimes de retraite, la taxation du carbone ou celle des flux financiers à court terme. La politique de la nature comme bien des politiques du long terme souffre de l'absence de dessein politique s'inscrivant dans la durée et capable de résister aux pressions corporatistes.

Nature et environnement souffrent c'est vrai plus que les autres d'un manque de lisibilité au plan des enjeux faute de référentiels fiables et d'objectifs à moyen terme visibles. Nature et Environnement sont pareil à des auberges espagnoles.

Je vois un changement dans le domaine de la sécurité sanitaire environnementale. La demande sociale est forte et lisible en cette direction aussi bien au plan de l'alimentation que du cadre de vie. L'interface entre le corps et l'environnement au travers de la problématique santé est depuis quelques années investie par l'opinion de sorte que l'acceptation sociale des mesures contraignantes en cette matière est aujourd'hui relativement bonne. C'est l'exception qui souligne la règle.

Dans le domaine de la nature vivante, hors le champ de la santé, les choses sont autrement complexes et confuses. Il faut dire que la part de nature dans le vécu quotidien est souvent réduite à une portion congrue. Le rapport aux cycles naturels de l'air, de l'eau, aux plantes et animaux sauvages, aux rythmes biologiques se distend chaque jour davantage. Une bonne partie du vécu du naturel s'effectue pour une majorité de citoyens dans le cadre d'une relation virtuelle. Une politique de la nature devrait se donner pour premier objectif la reconstruction des liens écologiques basiques. Réinventons des chemins de nature sous le signe du quotidien et de la proximité. La notion de bio disponibilité me paraît tout aussi essentielle que celle de biodiversité. La bio disponibilité vise à rendre compte de l'accessibilité à la richesse et sa déclinaison devrait être universelle. Elle permettrait de répondre concrètement en quelque lieu de l'hexagone où l'on se trouve à ce genre de question : à quels niveau et type de richesse naturelle un enfant peut-il accéder spontanément dans un temps donné à partir de ses principaux

points de vie ? À quel temps de trajet en vélo doit-il pouvoir trouver une source d'eau vive non aménagée dans laquelle se baigner sans interdit ni risque sanitaire ? Cette idée de « bio-disponibilité correspond bien sûr, à la conception d'une nature construite, socialement définie, répondant à la volonté commune des citoyens à un moment donné. Mais elle porte en elle la racine d'un nouveau vouloir collectif de la naturalité. Une fois le lien existentiel restauré la question de l'acceptation sociale se posera sous un angle totalement renouvelé.

Au fond, vous proposez de justifier les politiques publiques de la nature par une argumentation utilitariste, et non plus par la nécessité de la protéger pour ce qu'elle est, indépendamment des bienfaits ou des maux qu'elle peut entraîner pour les hommes.

La nature vivante est une réalité objective et indépendante qui précède l'homme mais aussi l'intègre comme composante essentielle. Dans le même temps, on ne peut ignorer qu'elle relève du domaine de la représentation sociale comme construction de l'esprit individuel et produit de la culture. Objet pour la pensée, création de la pensée et création hors la pensée des hommes, la nature vivante est métisse. Dès lors l'humanisme naturaliste en recherchant des règles de vie et de comportement qui conduisent l'homme à d'avantage de retenue et de considération devant le bouquet du vivant propose à l'homme non pas d'administrer la nature mais d'inscrire tout simplement sa conscience du monde dans l'ordre des choses.

Propos recueillis par Jean-François Collin